

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT DE CHICOUTIMI**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **5 février 2024 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

**ASSISTE ÉGALEMENT :**

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

**AVIS DE CONVOCATION :**

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Daniel Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

**1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-**

**C-2024-023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Belkin

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté :

**0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum**

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

**2.- Approbation des procès-verbal :-**

**2.1** Séance ordinaire du 8 janvier 2024

**3.- Correspondance**

**4.- Aide aux organismes**

**5.- Affaires diverses :-**

**5.1** Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, versements

**5.2** Services professionnels en ingénierie – Préparation de plans et devis et surveillance des travaux - Mise aux normes du traitement des eaux usées, analyse des soumissions

**5.3** Entretien d'hiver des chemins, modification au contrat, rangs Sainte-Marie, Sainte-Anne et rue Julamont

- 5.4 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, dépôt
  - 5.5 Association des Directeurs Municipaux du Québec, (ADMQ), cotisation annuelle, paiement
  - 5.6 Chargé de projet aux travaux publics, nouveau contrat de travail
  - 5.7 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (villégiature), MRC du Fjord-du-Saguenay, Parc Aventures Cap Jaseux, appui
  - 5.8 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2024
  - 5.9 Déclaration de reddition de comptes finale – Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
  - 5.10 Installation de traitement des eaux usées, évaluation environnementale de site Phase 1, offre de services
- 6.- **Urbanisme :-**
- 6.1 **Règlement numéro 2024-01 encadrant l’exercice du droit de préemption sur certains immeubles de la Municipalité de Saint-Fulgence**
    - 6.1.1 Avis de motion
    - 6.1.2 Projet de règlement, adoption
  - 6.2 Cartographie zones inondables, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande de révision
- 7.- **Approbation des comptes**
- 8.- **Compte rendu des comités**
- 9.- **Varia :-**
- 9.1 Service de sécurité incendie, adoption des rapports d’activités
- 10.- **Période de questions du public**
- 11.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 4 mars 2024**
- 12.- **Levée de la séance**

## **2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL :-**

### **2.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2024**

#### **C-2024-024**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 soit adopté dans sa forme et teneur.

## **3.- CORRESPONDANCE :-**

- 1.- Madame Stéphanie Hudon, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet les projets de règlement ARP-273, ARP-274 ainsi que le règlement VS-RU-2024-1.
- 2.- Monsieur Dany Lamontage, après plusieurs rencontres avec madame Louise Gagnon, inspectrice en bâtiment, informe qu’il est intéressé à acheter le terrain, au complet ou en partie, portant le numéro de matricule 7468-91-5233, lot 5 937 007 (terrain des vignes ayant accès par la rue Saint-Basile) pour la construction d’une maison familiale. Monsieur Lamontagne présente une offre pour en faire l’achat.

**Une réponse sera transmise monsieur Lamontagne.**

- 3.- Monsieur Marc-André Pâlin, directeur général, Association des directeurs municipaux du Québec, transmet, au nom de tous les membres de l'Association, ses plus sincères félicitations à monsieur Jimmy Tremblay pour sa nomination de titre de directeur général de la Municipalité de Saint-Fulgence.
- 4.- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable, direction générale du Saguenay-lac-Saint-Jean, accuse réception de la résolution C-2024-017 concernant la demande de dos d'âne permanents ou temporaires sur la rue Saguenay. En bref, un délai est à prévoir pour la réception de la réponse du Ministère et, si cela est nécessaire, des relevés de terrain ou de comptages de véhicules seront effectués, entre autres, pour bien évaluer la demande d'intervention et les solutions applicables.
- 5.- Le greffier, Cour Supérieure, ministère de la Justice, informe la Municipalité qu'un jugement est rendu dans le dossier « Association des propriétaires du lac Roger et al. ».
- 6.- Madame Lina Tremblay transmet les statistiques du mois jusqu'au 29 janvier, soit 182 307 visiteurs avec une augmentation de 185 nouveaux abonnés.
- 7.- Madame Catherine Verge-Ostiguy, directrice, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informe que la demande, dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), pour l'agrandissement de la caserne de pompiers, a été jugée prioritaire par le Ministère et que le projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière.

#### **4.- AIDE AUX ORGANISMES :-**

- 1.- La Fraternité de l'Âge d'or invite la Municipalité à son souper de la Saint-Valentin qui se tiendra le 10 février prochain au Centre multifonctionnel, au coût de 35 \$ le billet. Elle demande aussi une commandite pour cette fête.

#### **C-2024-025**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Dominique Baillargeon

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE PARTICIPER** à l'activité du souper de la Saint-Valentin en se procurant un billet (#14) au coût de **35 \$**;

**ET DE VERSER** une somme de **750 \$**, subvention qui servira à financer la participation des membres à diverses activités, tel que demandé à la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et prévu au budget municipal 2024.

- 2.- Madame France Tanguay, directrice, Fondation du Cégep de Chicoutimi, sollicite la Municipalité afin de contribuer à une ou deux bourses de 250 \$, remise (s) à des étudiants de la municipalité, lors de la soirée « Bourses au mérite » qui se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> mai prochain, 19 heures au Théâtre C de Chicoutimi.

#### **C-2024-026**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Morissette

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Dominique Baillargeon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE CONTRIBUER** pour deux (2) bourses de 250 \$ qui seront remises à des étudiants de la municipalité, chèque fait à l'ordre de la Fondation du Cégep de Chicoutimi;

**ET D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

3.- La Fondation DI TSA sollicite un soutien financier pour la campagne de financement et de promotion dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle qui aura lieu du 17 au 23 mars prochain.

**Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2024 pour cet organisme.**

4.- Madame Monia Gagnon, directrice, école Mont-Valin, sollicite une contribution municipale afin d'aller de l'avant dans le projet d'amélioration de la cour d'école. Elle transmet un plan pour la phase 1 du projet qui au coût au 200 000 \$.

**Cette demande sera étudiée par les membres du conseil.**

**En comité plénier**

Monsieur Serge Desgagné, Fidèle navigateur, Assemblée Mgr Jean-Baptiste Martel, sollicite une aide financière afin d'assumer les coûts de l'organisation régionale au mois d'avril prochain.

**C-2024-027**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Dominique Baillargeon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE VERSER** une somme de 250 \$, chèque fait à l'ordre de Assemblée MGR Jean-Baptiste Martel, Assemblée 2159 711, rue Gagnon – C.P. 1012 Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0;

**ET D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

Monsieur Antoine Tremblay, Chevalier de Colomb Saint-Fulgence, Conseil 7893, invite la Municipalité à son activité « Vin et Fromage » qui se tiendra le 9 mars prochain, au Moulin des Chevaliers, 150 rue Saguenay, à compter de 18 heures. Les billets sont au coût de 60 \$ chacun.

**C-2024-028**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sophie Desportes

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE PARTICIPER** à l'activité en se procurant deux billets (#83 et 84), chèque au montant de 120 \$, fait à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence, 150 A rue Saguenay Saint-Fulgence;

**ET D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

**5.- AFFAIRES DIVERSES :-**

**5.1 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, subvention municipale, versements**

**C-2024-029**

**CONSIDÉRANT** le budget **2024** adopté par le Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité contribue pour un montant de **75 000 \$** aux opérations de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) réparti de la manière suivante :

- Bibliothèque : **20 000 \$**
- Centre multifonctionnel : **25 000 \$**
- Camp de jour : **10 500 \$**
- Hockey, balle, fête St-Jean, familles : **19 500 \$**

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Belkin

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

**DE VERSER** la somme de **75 000 \$** en quatre (4) tranches de **18 750 \$** chacune, soit les 4 avril, 8 mai, 10 juillet et 21 août 2024, tel que prévu au budget municipal **2024**, chèques libellés à l'ordre de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins;

**ET D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

**5.2 Services professionnels en ingénierie – Préparation de plans et devis et surveillance des travaux - Mise aux normes du traitement des eaux usées, analyse des soumissions**

**C-2024-030**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Fulgence a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM en lien avec le comité de sélection suivant l'appel d'offres public 2023-03 pour le contrat de préparation de plans et devis et de la surveillance des travaux pour la mise aux normes du traitement des eaux usées :

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissions ont été reçues;

Soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant (taxes incluses)	Pointage final	Rang
AtkinsRéalis Canada Inc.	Oui	796 443,32 \$	1,256	3
STANTEC Experts-conseils ltée	Oui	555 041,81 \$	1,761	2
WSP Canada Inc.	Oui	438 803,50 \$	2,227	1

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres est d'accorder la contrat n° 2023-03 à la firme « **WSP Canada Inc.** » située au 1135, boulevard Lebourgneuf, Québec (Qc) G2K 0M5 (à l'attention de M. Jean-Thomas Marois-Fiset) étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Belkin

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Morissette

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADJUGER** à « **WSP Canada Inc.** » le contrat n° 2023-03 pour les Services professionnels en ingénierie- Préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes du traitement des eaux usées, au montant de **438 803,50 \$, taxes incluses.**

**5.3 Entretien d'hiver des chemins, modification au contrat, rangs Sainte-Marie, Sainte-Anne et rue Julamont**

**C-2024-031**

**CONSIDÉRANT QU'** il y lieu modifier le contrat pour l'entretien des chemins pour la distance des rangs Sainte-Marie, Sainte-Anne et rue Julamont;

**CONSIDÉRANT QU'** on peut lire sur le contrat signé (résolution C-2022-138) ;

- rang Ste-Marie : 6.006 kilomètres
- rang Sainte-Anne : 7.685 kilomètres
- rue Julamont : 0.125 kilomètre

**CONSIDÉRANT QU'** on doit lire présentement :

- rang Sainte-Marie : 6.4 kilomètres
- rang Sainte-Anne : 7.4 kilomètres
- rue Julamont : 0.2 kilomètre

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'INFORMER** l'entrepreneur Excavation Morin Inc. de ces modifications;

**ET DE PROCÉDER** à l'ajustement des paiements, s'il y lieu.

**5.4 Vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, dépôt**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose une liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

**5.5 Association des Directeurs Municipaux du Québec, (ADMQ), cotisation annuelle, paiement**

**C-2024-032**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jimmy Tremblay, un organisme qui fournit divers services incluant la formation;

**CONSIDÉRANT QUE** pour un nouveau membre de l'ADMQ, la première cotisation est de 939 \$, plus taxes, plus les assurances (485 \$, taxes incluses), et que ce coût inclut le cours C1 – directeur général et greffier-trésorier : environnement légale, politique et public;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'APPROUVER** l'inscription pour l'année 2024 au montant de 1 564.62 \$, taxes incluses, chèque fait à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

**5.6 Chargé de projet aux travaux publics, nouveau contrat de travail**

**C-2024-033**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de refaire un contrat à l'entente de travail du chargé de projet aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'** un montant rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 13 janvier 2024, représentant un montant de 6 555.60 \$ a été versé;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les deux parties;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Morissette

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité de Saint-Fulgence autorise monsieur Serge Lemyre, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de travail du chargé de projet aux travaux publics qui sera reconduit jusqu'au 28 février 2027 avec les nouvelles clauses normatives;

**ET QUE** la résolution C-2022-076 soit abrogée.

**5.7 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (villégiature), MRC du Fjord-du-Saguenay, Parc Aventures Cap Jaseux, appui**

**C-2024-034**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (villégiature) de la MRC du Fjord-du-Saguenay permet de soutenir des interventions ou des activités de gestion et de mise en valeur du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets doivent permettre d'améliorer la gestion du territoire ou de contribuer à sa mise en valeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Aventures Cap Jaseux est un endroit de prédilection pour les amateurs de la nature, offre une gamme variée d'activités de plein air et d'écotourisme et est en constante évolution depuis ses débuts;

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc Aventures Cap Jaseux souhaite déposer un plan de revitalisation et de développement des parcours aériens qui permettra de remplacer les équipements usés et en garantir leur sécurité, de moderniser les parcours pour offrir des expériences plus diversifiées et attrayantes, accessibles à une clientèle plus large et permettant de pratiquer l'activité en période hivernale ainsi qu'améliorer l'efficacité des opérations;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Dominique Baillargeon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'APPUYER** le Parc Aventures Cap Jaseux dans sa demande au Fonds de gestion de mise en valeur du territoire (villégiature) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**5.8 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2024**

**C-2024-035**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé, depuis 1996, la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10,0 % de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2019-2020 (12,7 % pour les garçons et 7,5 % pour les filles);

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.

**Un décrocheur :**

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang)
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QU’** il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs élèves accusent un retard scolaire, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d’entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont fragilisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu’à l’obtention, par le jeune, d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2024, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 17e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean (les JPS sont nées il y a 20 ans au Québec, en Montérégie!) sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent. » et que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d’activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Sophie Desportes

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Dominique Baillargeon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE DÉCLARER** les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité de Saint-Fulgence;

**D'APPUYER** le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

**D'ENCOURAGER** et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

**DE FAIRE PARVENIR** copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE à [crepas@cegepjonquiere.ca](mailto:crepas@cegepjonquiere.ca) ou par la POSTE à l'adresse suivante :

**CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE  
(CRÉPAS)**

**Pavillon Manicouagan, 7e étage  
2505, rue Saint-Hubert  
Jonquière (Québec) G7X 7W2**

**5.9 Déclaration de reddition de comptes finale – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

**C-2024-036**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre, datée du 21 juin 2021, de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visaient le local du Café des marées;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Belkin

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Sophie Desportes

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ENTÉRINER ET  
DE CONFIRMER**

la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre de ce programme (PRABAM) et de soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet.

**5.10 Installation de traitement des eaux usées, évaluation environnementale de site Phase 1, offre de services**

**C-2024-037**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du dossier du traitement des eaux usées, la Municipalité a demandé une proposition de travail et estimation des coûts pour une évaluation environnementale de site Phase 1 à Saint-Fulgence;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

<b><u>ENTREPRISES</u></b>	<b><u>MONTANT</u> (avant taxes)</b>
Services ECA-Tech (9409-8183 Québec Inc) :	2 230 \$
Groupe GÉOS :	4 000 \$
AtkinsRéalisis :	9 500 \$
Englobe :	5 000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** ces quatre (4) soumissions ont été étudiées;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Morissette

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** l'entreprise Services ECA-Tech (9409-8183 Québec Inc), proposition de travail déposée le 27 janvier 2024 et signée par Cédric Morneau, B.S.c., DESS, EESA directeur de projets, au coût de 2 230 \$, plus taxes.

**6.- URBANISME :-**

**6.1 Règlement numéro 2024-01 encadrant l'exercice du droit de préemption sur certains immeubles de la Municipalité de Saint-Fulgence**

**6.1.1 Avis de motion**

**Monsieur Adrien Belkin, conseiller,** donne avis qu'à une séance ultérieure de ce conseil, proposera ou fera proposer pour adoption le règlement **numéro 2024-01** encadrant l'exercice du droit de préemption sur certains immeubles de la Municipalité.

## **6.1.2 Projet de règlement, adoption**

**C-2024-038**

### **PRÉAMBULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite posséder un droit de préemption sur certains immeubles pour des fins municipales en vertu des articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'**avis de motion** du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Fulgence, tenue le **5 février 2024**;

**PAR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Belkin

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le **projet de règlement** concernant le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis **numéro 2024-01** soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

### **CHAPITRE 1      DISPOSITIONS                      DÉCLARATOIRES                      ET INTERPRETATIVES**

#### **ARTICLE 1.1      Titre du règlement**

Le titre du présent règlement est intitulé « règlement encadrant l'exercice du droit de préemption sur certains immeubles de la municipalité de Saint-Fulgence »

### **CHAPITRE 2      TERRITOIRE VISÉ ET FINS MUNICIPALES**

#### **ARTICLE 2.1-      Territoire assujéti**

Tout lot et tout immeuble du territoire de la municipalité peuvent faire l'objet de l'exercice d'un droit de préemption en vertu du présent règlement.

#### **ARTICLE 2.2-      Fins municipales**

Un immeuble visé à l'article 2.1 peut faire l'objet de l'exercice du droit de préemption pour la réalisation de l'une ou l'autre des fins municipales suivantes :

- a) Voie publique et réseau cyclable ;
- b) Espace public, parc et milieu naturel ;
- c) Implantation ou agrandissement d'un immeuble municipal ;
- d) Habitation ;
- e) Équipement collectif ;
- f) Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ;
- g) Réserve foncière.

### **CHAPITRE 3      MODALITÉS D'EXERCICE**

#### **ARTICLE 3.1      Résolution du conseil**

Le Conseil municipal identifie par résolution tout immeuble à l'égard duquel peut être inscrit un avis de d'assujettissement au droit de préemption et précise la fin municipale, parmi celles énumérées à l'article 2.2 du présent règlement

### **ARTICLE 3.2 Avis d'intention**

L'exercice du droit de préemption ne peut se faire que sur un immeuble ayant fait l'objet d'un avis d'assujettissement notifié au propriétaire et inscrit au registre foncier.

Le propriétaire d'un immeuble visé par un avis d'assujettissement ne peut, sous peine de nullité, l'aliéner s'il n'a pas notifié un avis de son intention à la Municipalité.

Cet avis doit indiquer le prix et les conditions de l'aliénation projetée ainsi que le nom de la personne qui envisage d'acquérir l'immeuble. Lorsque cette aliénation serait faite, en tout ou en partie, pour une contrepartie non monétaire, l'avis doit contenir une estimation fiable et objective de la valeur de cette contrepartie.

### **ARTICLE 3.3 Décision de la municipalité**

La Municipalité peut, au plus tard le 60<sup>e</sup> jour suivant la notification de l'avis de l'intention d'aliéner, notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption, conformément aux conditions prévues à l'article 1104.1.5 du Code municipal du Québec

### **ARTICLE 3.4 Renonciation**

Dans l'éventualité où la Municipalité renonce à l'exercice de son droit de préemption et que le propriétaire procède à l'aliénation projetée de l'immeuble, la Municipalité doit faire radier du Registre foncier l'avis d'assujettissement.

### **ARTICLE 3.5 Exercice du droit de préemption par la municipalité**

Lorsque la Municipalité se prévaut de son droit de préemption, elle doit acquitter le prix de l'immeuble dans les 60 jours suivant la notification de l'avis de son intention de l'acquérir. (C.M 1104.1.6)

### **ARTICLE 3.6**

La Municipalité qui se prévaut de son droit de préemption doit dédommager la personne qui envisageait acquérir l'immeuble visé pour les dépenses raisonnables qu'elle a engagées dans le cadre de la négociation du prix et des conditions de l'aliénation projetée.

### **ARTICLE 3.7 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## **6.2 Cartographie zones inondables, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande de révision**

**C-2024-039**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay identifie les zones inondables sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines zones inondables n'apparaissent pas aux cartes des réseaux hydriques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Fulgence n'a pas le pouvoir de modifier le schéma d'aménagement;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines zones ne semblent pas représentées de risque d'inondation;

**CONSIDÉRANT QUE** si certaines zones ne sont pas inondables mais identifiées comme tel, les emplacements touchés deviennent inutilisables pour leurs propriétaires;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande révision de ces zones a été expressément demandée par un citoyen afin de justifier une de ces zones identifiées comme inondable;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Morissette

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence demandent à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay de prendre les actions appropriées afin de revoir les zones inondables, dont celle touchant le lot 5 937 061;

**ET QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay conformément à la Loi.

**7.- APPROBATION DES COMPTES :-**

**C-2024-040**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Belkin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	1 734.24 \$
Ass. des gestionnaires en sécurité incendie et civile Québec,	356.42 \$
Ass. des propriétaires du lac Laurent,	719.19 \$
Ass. des propriétaires du lac Léon 2003,	900.00 \$
Bélanger Steeve,	71.22 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	223.35 \$
Brassard Buro Inc.,	776.18 \$
Canadian Tire,	574.81 \$
Dévicom,	224.50 \$
Électricité Grimard,	468.87 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	735.84 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 655.59 \$
Estampes Michaud Inc.,	19.55 \$
Eurofins Environex,	685.25 \$

Excavation Clément Tremblay,	574.87 \$
Fédération Québécoise des Municipalités,	366.38 \$
Financière Sun Life,	46.22 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	55.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	1 758.82 \$
Groupe Conseil NOVO SST,	1 582.54 \$
Info Page,	158.61 \$
Lapointe Fanny,	344.93 \$
Les systèmes énergétiques GAL Inc.,	1 379.70 \$
Lumen,	526.59 \$
M.R.C. du Fjord-du-Saguenay,	140 807.82 \$
Nord-Flo,	5 189.72 \$
Petite caisse,	404.80 \$
Portes de garage Saguenay Balzac,	224.78 \$
Prévimed Inc.,	240.00 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	203.52 \$
Robinson Sheppard Shapiro avocats,	402.41 \$
Super Sagamie Plus,	2 242.03 \$
Sanidro inc.,	2 291.69 \$
Sécal Instruments Inc.,	2 541.41 \$
Solugaz Propane,	999.37 \$
Veolia Water Technologies Canada,	1 100.40 \$
Ville de Saint-Honoré,	141.00 \$

### **FACTURES DÉJÀ PAYÉES**

Hydro-Québec (11-01-2024),	8 561.01 \$
Bell Canada (11-01-2024),	62.26 \$
Société canadienne des postes (16-01-2024)	1 692.43 \$
Hydro-Québec (23-01-2024),	2 143.44 \$
Retraite Québec (23-01-2024),	34.52 \$
Visa Desjardins (23-01-2024),	205.94 \$
Bell Canada (23-01-2024),	299.57 \$
Bell Mobilité (23-01-2024),	840.88 \$
Tremblay Jimmy (23-01-2024),	813.42 \$
Croix-Rouge canadienne (26-01-2024),	436.80 \$
Hydro-Québec (26-01-2024),	148.06 \$
Groupe d'Actions comm, santé bénévole,	200.00 \$
Hydro-Québec (26-01-2024),	204.84 \$
Solitech (2601-2024),	5 265.86 \$
Bélanger Daniel (26-01-2024),	100.99 \$
Hydro-Québec (30-01-2024),	11 256.89 \$

### **8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-**

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

### **9.- VARIA :-**

#### **9.1 Service de sécurité incendie, adoption des rapports d'activités :**

##### **C-2024-041**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC du Fjord-du-Saguenay est tenue de transmettre **avant le 31 mars 2024**, un rapport d'activités **pour l'année 2023** du service incendie ainsi qu'un plan d'action pour la prochaine année au ministère de la Sécurité publique du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord ont complété le rapport annuel demandé par la MRC ainsi que la section adressée aux deux municipalités au modèle du ministère de la sécurité publique;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Morissette

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le rapport d'activités de l'année 2023 et le plan d'action de l'année 2024 du service incendie.

### **10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-**

#### **Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, 313 route de Tadoussac**

- concernant le droit de préemption, demande si un propriétaire peut refuser.

**Monsieur le maire informe que c'est un règlement ministériel afin de permettre aux municipalités d'acquiescer des endroits stratégiques pour le développement et qu'il y a des procédures à suivre afin de le contester par un propriétaire visé. Aussi, qu'il y a une réglementation à suivre par les municipalités.**

**Monsieur Jimmy Tremblay précise que c'est un nouveau règlement offert aux municipalités et que le but n'est pas de nuire aux contribuables.**

#### **Monsieur François Tremblay, propriété du 244-246 rue Saguenay :**

- Informe qu'il est l'exécuteur testamentaire de la propriété située au 244-246 rue Saguenay et demande si la Municipalité à l'intention de déposer un droit de préemption sur la propriété. Il considère que c'est une mauvaise nouvelle pour un acheteur.

**Monsieur ou madame, conseiller (ère) ou maire, se retire des discussions, en vertu de l'article 590 du Code municipal du Québec et de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.**

**Monsieur Jimmy Tremblay précise que la Municipalité montre son intérêt seulement pour l'entrepôt. Il n'y aura pas de dépôt si les deux bâtiments sont vendus ensemble.**

**Il demande d'aviser le nouvel acquieseur que s'il veut vendre l'entrepôt que la Municipalité est intéressée.**

#### **Monsieur Charles Larouche, 4 rue Larouche :**

- Demande l'utilisation future du terrain des vignes.

**On dit que c'est un terrain vacant et qu'il y a du potentiel pour un développement domiciliaire mais qu'il y a un problème avec le ruisseau. On souligne également son aspect agricole. Il n'y a pas de projet défini pour l'instant.**

**Monsieur Jean-Marc Page, 183 route de Tadoussac :-**

- Parle de la pêche blanche au Parc Aventures Cap Jaseux qui n'aura pas lieu cette année.
- Transmet ses statistiques personnelles de la fréquentation via la Société de Transport du Saguenay et mentionne également de la Société de Transport du Saguenay a fourni des statistiques d'utilisation du transport collectif.

**Monsieur le maire donne suite à la population en fournissant un coût unitaire par utilisation.**

- Demande si un suivi a été fait concernant les résidences qui n'ont pas de fosses septiques.

**Monsieur Jimmy Tremblay fera un suivi lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil.**

**Monsieur le maire informe que nous ne pouvons pas creuser sur des terrains sans signe extérieur de pollution. Il invite monsieur Pagé à transmettre sa plainte à madame Louise Gagnon, inspectrice en bâtiment.**

- Informe qu'il siège à titre de trésorier sur le conseil d'administration de la Fraternité de l'âge d'or (FADOQ) et discute du stationnement près du local.

**Madame Sophie Desportes mentionne que le stationnement est à revoir avec un nouveau projet.**

**11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 4 MARS 2024**

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le **lundi 4 mars 2024 à 19 h 30.**

**12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-**

**C-2024-042**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Robert Blackburn

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Martin Morissette

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**DE PROCÉDER** à la levée de la séance à 20h27.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-**

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

**Maire**

**Directeur général et greffier-trésorier**

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl

